



N° _____/PM/MSGG/PNBA

Chami, le :..... في :..... الشامي,

Avis

Objet : Appel d'offres International (AOI N° 01/CPMP/PNBA/2023) pour la fourniture de deux vedettes de surveillance au PNBA

1. Cet avis fait suite à l'Avis Général du Plan de Passation des Marchés paru sur le Site web de l'ARMP en date du 5 mars 2023
2. Dans le cadre de l'Appui Sectoriel Pêche RIM/UE, le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) a obtenu un financement de l'Union Européenne dont il compte utiliser une partie pour l'acquisition de deux vedettes destinées à la surveillance maritime dans la zone du PNBA. Les vedettes seront fournies à Mamghar ou à Iwik situés au Parc National du Banc d'Arguin dans un délai ne dépassant pas 4 mois.
3. La passation du marché sera effectuée suivant la procédure d'appel d'Offres International conformément à la loi-n°-2021-024-du-29-décembre-2021-abrogeant-et-remplaçant-la-loi-n°-2010-044-du-22-juillet-2010-portant-Code-des-Marchés-Publics.
4. Le Parc National du Banc d'Arguin sollicite des offres sous plis fermés séparés des offres techniques et financières de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser la fourniture et les services connexes, objet du présent appel d'offres.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Parc National du Banc d'Arguin (CPMP/PNBA)**, siège du PNBA à Chami, environ 240 km entre Nouakchott et Nouadhibou en Mauritanie pendant les heures ouvrables ou aux adresses électroniques suivantes : Email secretariat.pnba@yahoo.fr ou, cpmp-pnba@hotmail.fr ou par Tel ; +222 44 17 99 41 ; +222 26 47 16 55
6. La fourniture et les services connexes objet du présent appel d'offres sont consignés dans le Cahier des prescriptions techniques et synthétisés comme suit :
 - La fourniture de deux vedettes destinées à la surveillance maritime dans la zone du Parc National du Banc d'Arguin.
 - La livraison et la mise en service au PNBA
7. Chaque soumissionnaire doit obligatoirement acheter le dossier d'Appel d'Offres cacheté contre un versement au trésor public d'un montant non remboursable de trois mille ouguiyas (3 000 MRU) à l'adresse mentionnée ci-après pendant les jours ouvrables : **Parc National du Banc d'Arguin (CPMP/PNBA)**, siège du PNBA à Chami environ 240 km entre Nouakchott et Nouadhibou en Mauritanie.
8. Le dépôt de la quittance du trésor au PNBA est obligatoire avant la remise des offres
9. La version électronique non cachetée peut être obtenue en formulant une demande à l'adresse cpmp-pnba@hotmail.fr.
10. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres International tel que défini dans le Code des Marchés Publics et ouvert à tous les candidats Nationaux ou Internationaux éligibles

et remplissant les conditions définies dans le dossier d'Appel d'offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions de la loi n°-2021-024-du-29-decembre-2021. Les offres devront être rédigées en langues française ou arabe.

11. Les exigences (critères) en matière de qualification sont :
 - Avoir au minimum un chiffre d'affaires annuel moyen pour des activités similaires de Huit Millions Huit cent mille Ouguiya (8 800 000 MRU) au cours des trois (03) dernières années.
 - Avoir exécuté au cours des Cinq (05) dernières années en tant que fournisseur au moins un projet similaire.
12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de dix mille huit cent Ouguiya (10 800 MRU) valable 120 jours après le dépôt des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
13. Les offres doivent comprendre une **déclaration d'engagement** conforme au modèle joint au DAO, valablement signée par le représentant dûment autorisé du soumissionnaire. L'absence de cette déclaration **à l'ouverture** des plis ou le non-respect des engagements qu'elle constitue entraîne **l'exclusion du soumissionnaire de la procédure**.
14. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes : « A Mr le PRMP/PNBA, Appel d'offres International (AOI N° 01/CPMP/PNBA/2023) pour la fourniture de deux vedettes de surveillance au PNBA, à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture»
15. La monnaie utilisée est l'Ouguiya (MRU) ou toute autre monnaie convertible et les prix proposés par les Candidats seront fermes et non révisables. Les prix pris en compte pour les besoins de l'évaluation sont ceux indiqués en Hors Toutes Taxes et Hors Douane (HTHD). Leurs montants seront indiqués séparément dans l'offre fiscale qui sera corrigée par la commission fiscale ; et les montants seront pris en charge directement par l'Etat Mauritanien.
16. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.
17. Les offres doivent être remises sous plis fermé, à l'adresse ci-dessous : **Commission de Passation des Marchés Publics du Parc National du Banc d'Arguin (CPMP/PNBA), au siège du PNBA à Chami, environ 240 km** entre Nouakchott et Nouadhibou en Mauritanie, au plus tard : 15/09/2023 à 10 h 00, où elles seront ouvertes en salle de réunion en présence des soumissionnaires présents ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus.

Directeur du PNBA

Maitre Aly MOHAMED SALEM

